



Divorce amiable partage de la maison principale

Par iris24, le 21/11/2008 à 15:25

Bonjour,

Je viens de recevoir en courrier libre l'intention de mon époux à entamer une procédure de divorce purement amiable.

Nous avons deux enfants et une maison, pouvez vous m'indiquer qu'elles sont les solutions pour que la maison ne soit pas vendue, la mettre au noms des enfants est ce possible ?

Merci de votre réponse